DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2022/170 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 8 février 2022

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) et abrogeant la décision (PESC) 2020/1072 (EUTM Somalia/1/2022)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision 2010/96/PESC du Conseil du 15 février 2010 relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes ([1]), et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision 2010/96/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne (TUE), à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia), y compris les décisions concernant la nomination des commandants de force ultérieurs de la mission de l'Union européenne.

(2) Le 16 juillet 2020, le COPS a adopté la décision (PESC) 2020/1072 ([2]) portant nomination du général de brigade Fabiano ZINZONE en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne EUTM Somalia.

(3) Le 18 janvier 2022, les autorités militaires italiennes ont proposé la nomination du général de brigade Roberto VIGLIETTA pour succéder au général de brigade Fabiano ZINZONE en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne EUTM Somalia.

(4) Le 21 janvier 2022, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le COPS approuve la proposition présentée par les autorités militaires italiennes.

(5) Il convient donc de prendre une décision concernant la nomination du général de brigade Roberto VIGLIETTA et d'abroger la décision (PESC) 2020/1072.

(6) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au TUE et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Roberto VIGLIETTA est nommé commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) à partir du 9 février 2022.

([1]) JO L 44 du 19.2.2010, p. 16.

([2]) Décision (PESC) 2020/1072 du Comité politique et de sécurité du 16 juillet 2020 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) et abrogeant la décision (PESC) 2019/1264 (EUTM Somalia/1/2020) (JO L 234 du 21.7.2020, p. 18).

Article 2

La décision (PESC) 2020/1072 est abrogée à partir du 9 février 2022.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 8 février 2022.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK